

ARRETE n° 20-042
Portant délégation de signature du Directeur
de l'Université de Technologie de Troyes

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 715-3, L. 712-2, R. 719-51 à R. 719-112

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 avril 2019 portant nomination de Pierre KOCH en qualité de directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2019.

ARRETE

Article 1er : Délégation est donnée à Madame Carole DE BONNEFOND, directrice du SCD, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'UTT, Pierre KOCH :

- les bons de commande relevant de l'EB 51 « SCD » dont le montant est inférieur ou égal à 1000 (mille) euros HT, et à condition que ces bons de commande ne fassent pas l'objet d'une demande préalable de dépassement de seuil.
- les commandes liées aux marchés de monographies pour l'étranger inférieures ou égales à 500€ TTC (de type écosphère...) ;
- les commandes liées aux marchés de monographies pour la France inférieures ou égales à 1 500€ TTC (de type appel du livre...).

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur dès sa transmission à la Rectrice, Chancelière des Universités et son affichage sur le site de l'Université.

Article 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté 17-209 du 12 septembre 2017.

Article 4 : La présente délégation n'a ni pour objet ni pour effet de remettre en cause les délégations accordées à ce jour par le directeur de l'Université de technologie de Troyes.

Article 5 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 6 : La présente délégation prend fin, au plus tard, à la fin du mandat du délégant et automatiquement en cas de cessation d'activité du délégataire.

Article 7 : Le directeur général des services et l'agent comptable de l'Université de Technologie de Troyes sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Troyes, le 5 février 2020

Le délégant,





Pierre KOCH
Directeur

<u>Original</u>	- Service des affaires juridiques	
<u>Copies</u>	- Intéressé(e)s	- Agence Comptable
<u>Diffusion</u>	- Générale : ENT	



ANNEXE IV

MODÈLE DU FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE DE L'ORDONNATEUR D'UN ORGANISME PUBLIC

Cachet ou dénomination de l'organisme public : AR20-042	UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE TROYES 12, rue Marie Curie - BP 2060 10010 TROYES CEDEX - FRANCE TÉL. 03 25 71 76 00 - FAX 03 25 71 76 76
Nom du suppléant /déléataire (rayer la mention inutile) : DE BONNEFOND	
Prénoms : Carole	
Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : 11/02/2020	
Certifié exact, à Troyes le 13/02/20 C. DE BONNEFOND  (Signature du suppléant /déléataire de l'ordonnateur servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)	
Certifié exact, à Troyes le 6/2/20 P. KOCH  (Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation)	